

ECOLE DE KRAV MAGA

Pedro Aneiros
EKMC



Formulaire d'inscription

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Rue : _____

NPA / Localité : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

☐ Cours Collectifs (forfait par session)

☐ Abonnement à cases



Frais d'inscription : Fr. 60.00 (Licence KMG + T-shirt)

Conditions générales

- 1) La personne inscrite déclare être globalement apte à la pratique d'un sport de combat, en cas de doute elle aura subi un contrôle médical, et s'engage à respecter les règles de l'école, notamment en matière de sécurité.
- 2) La personne déclare avoir compris que la décision d'utiliser des techniques apprises lors des entraînements dans une situation réelle est de son unique responsabilité au regard de la loi.
- 3) L'EKMC se réserve le droit de demander en tout temps un extrait du casier judiciaire et de s'informer des antécédents judiciaires de la personne. Celle-ci doit jouir d'une bonne réputation et ne pas être connue des services de police suisses ou étrangers.
- 4) L'EKMC se réserve le droit de refuser l'inscription ou d'exclure une personne sans remboursement, si le comportement de celle-ci nuit au bon déroulement des cours.
- 5) L'EKMC décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux, ainsi que pour tout dommage causé à la personne ou à son matériel à la suite d'un accident ou d'une blessure lors d'un entraînement. Celle-ci doit contracter une assurance accident personnelle adaptée.
- 6) Les tarifs sont uniques et liés aux cours choisis. La non-participation aux cours ne donne pas lieu à une réduction ou à un remboursement. En cas d'absence de plus d'un mois justifiée par un certificat valable, et sur demande, le paiement effectué sera reporté au mois suivant, respectivement à la session suivante.
- 7) Le paiement s'effectue d'avance au début de la période ou de la session. En cas de retard, un intérêt de 10% peut être demandé.
- 8) En cas de non-respect de paiement, l'EKMC se réserve le droit d'exclure la personne des cours et de faire valoir ses droits juridiquement. Le présent contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.
- 9) Le contrat est automatiquement renouvelé pour une durée correspondant à celle sélectionnée ci-dessus (hors cours à sessions et/ou sur inscription).
- 10) La résiliation du contrat devra s'effectuer au minimum 30 jours avant l'expiration de celui-ci dans la forme écrite (hors cours à sessions et/ou sur inscription). Aucune résiliation ne pourra intervenir avant l'échéance du présent contrat.
- 11) Les cours annulés par l'EKMC ne sont pas remboursés. Dans la mesure du possible, ils sont compensés par un autre cours, un stage ou des cours prolongés, pouvant avoir lieu un autre jour de la semaine et/ou dans une autre salle.
- 12) Un changement d'instructeur.trice, provisoire ou définitif, ne donne pas droit à une résiliation anticipée ni à un remboursement.
- 13) D'éventuels accords verbaux non confirmés dans le présent contrat n'ont pas force obligatoire.
- 14) Si la personne inscrite n'a pas atteint la majorité, un.e représentant.e légal.e l'autorise, par sa contre-signature, à suivre les cours, s'engage à faire respecter les termes du présent contrat, et décharge l'EKMC de tout devoir de surveillance et de toute responsabilité particulière à l'égard de la personne mineure.

Lieu et date

Lu et approuvé :
